

La Gendarmerie dirige le Collège canadien de police, où ses membres et des représentants sélectionnés d'autres services de police du Canada et de l'étranger étudient les plus récentes techniques de prévention et de détection du crime.

Au 1^{er} janvier 1976, l'effectif total de la Gendarmerie était de 17,560; ce chiffre comprend les membres réguliers, les agents spéciaux, les membres civils et les fonctionnaires.

La Sûreté provinciale de l'Ontario. La Sûreté provinciale de l'Ontario, force policière de la Couronne, est la troisième en importance en Amérique du Nord, ayant un effectif total autorisé de plus de 5,000 policiers et civils (1976).

Elle est dirigée, du quartier général à Toronto, par un commissaire qui relève du Solliciteur général. Parmi les autres officiers supérieurs à la direction, on compte deux sous-commissaires et six commissaires adjoints. La Sûreté comprend deux divisions principales, celle des opérations et celle des services, administrées chacune par un sous-commissaire. Les six autres divisions relèvent des commissaires adjoints: Division des services mobiles, Division de la circulation, Division de la gestion, Division des services généraux, Division des services spéciaux et Division du perfectionnement du personnel. Les secteurs spécialisés de la Division des services spéciaux concernent les vols d'automobiles, les enquêtes criminelles, la lutte contre la fraude, la sécurité, les renseignements et les enquêtes spéciales.

Aux fins de la surveillance policière et de l'administration, la province est divisée géographiquement en 17 districts. Les 189 détachements relèvent de 17 commandements de district situés respectivement à Chatham, London, Burlington, Niagara Falls, Downsview, Mount Forest, Barrie, Peterborough, Belleville, Perth, Long-Sault, North Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, South Porcupine, Thunder Bay et Kenora. Dans 14 municipalités le maintien de l'ordre est assuré en vertu de contrats spéciaux.

Selon les dispositions de la Loi sur la police de l'Ontario, la Sûreté provinciale est chargée: 1^o d'appliquer les lois fédérales et provinciales dans les régions où il n'existe pas de services de police; 2^o de surveiller la circulation sur 10,000 milles (16 093 km) de grandes routes et 65,000 milles (104 607 km) de routes secondaires de comté et de township; 3^o d'appliquer la Loi de l'Ontario sur les licences de boissons et celle sur la régie des alcools; 4^o d'organiser un service d'enquêtes criminelles et autres activités spécialisées afin d'appuyer tous les autres corps policiers dans l'investigation des crimes importants; et 5^o de fournir des effectifs supplémentaires aux autres corps policiers en cas d'urgence.

La Direction des dossiers centraux et des communications, qui relève de la Division des services généraux, se tient à la disposition de tous les services de police de l'Ontario 24 heures par jour et sept jours par semaine pour tout ce qui concerne les casiers judiciaires et les dossiers dactyloscopiques (empreintes digitales). Elle constitue également le centre de contrôle des suspensions de permis de conduire pour le compte des corps policiers d'Ontario.

La Sûreté provinciale exploite un des plus importants réseaux au monde de radiodiffusion en modulation de fréquence; ce réseau compte 113 stations fixes de radiodiffusion et plus de 1,696 unités mobiles de radio comprenant des motocyclettes, des embarcations, des hélicoptères et des avions à voilure fixe. Elle exploite également un réseau de télécommunications, qui relie entre eux les 17 districts ainsi que d'autres services de police fonctionnant à l'échelon local, national et international. En outre, la Sûreté utilise des chiens policiers, des équipes chargées de l'identification, des équipes de sauveteurs et d'hommes-grenouilles et des aéronefs, stratégiquement postés dans toute la province et se tenant à la disposition des autres services de police.

En 1974, pour la première fois dans ses 66 ans d'existence, la Sûreté a recruté des femmes. Le recrutement d'agents masculins et féminins permettra aux jeunes personnes douées de faire carrière dans un service de police solidement établi. Les officiers, de l'inspecteur au commissaire inclusivement, reçoivent leur mandat de la reine au même titre que les membres des Forces armées canadiennes.